

Consultation du 28 mai: compilation des commentaires—session AM Modèle de gouvernance

Question 1 - Par rapport à notre proposition en faveur d'un modèle égalitaire, quels sont les avantages et les inconvénients?

Avantages

- Un modèle égalitaire permettrait de mieux répondre aux familles publiques et catholiques, peu importe l'école de leur choix.
- Un modèle 50/50 ferait disparaître la perception d'inégalité.
- Favoriserait une meilleure représentation de tous les parents.
- Éliminerait le clivage public/catholique et la perception/mentalité.
- Diminuerait la charge de travail des conseillers catholiques.
- Permettrait de défendre ensemble les intérêts des deux entités (publiques/catholiques).
- La question fondamentale est la compétition pour de meilleures infrastructures. Les parents, publics ou catholiques, reconnaissent que leurs écoles sont pitoyables, donc les deux côtés doivent travailler ensemble pour rectifier la situation du manque d'équivalence des infrastructures. Il faut décrire la 'vision' commune. N'oublions pas que nous avons le droit à des écoles et des conseillers scolaires publics et catholiques.
- Uni et fort en tant que francophone; être traité également.
- On ouvre des écoles, on grandit, la seule façon d'être uni est d'être égalitaire.
- On est tous francophones. Pourquoi mettre plus d'accent sur un plus que l'autre?
- Des écoles publiques et catholiques doivent être représentées également.
- Meilleure éducation pour mes enfants, donc je ne vois pas l'importance de discuter ceci et nous avons le même droit.
- Enseigner les deux (catholiques et publiques) dans nos écoles.
- La priorité, c'est la langue. Si on se bat tous ensemble, on va la garder.
- On ne veut pas être plus, mais on veut être traité également. Cela aiderait dans les perceptions. La population change, la demande change, il faut changer.
- 2-3 avantages : on reste plus uni pour sauver l'unité francophone; les droits catholiques sont respectés et garantis; respect de tous. On va gagner des élèves; inclusion communautaire (c'est nous le Conseil, il faut aller chercher tous les parents.)
- Si c'est égal, on évite la chicane.

Avantages (suite)

- Un autre avantage d'un 50/50 serait l'ajout d'un autre conseiller.
- Le seul avantage pour les élèves publics seraient qu'ils seraient mieux représentés. Les élèves savent qu'il y a moins de conseillers publics.
- Les écoles vont être plus valorisées c.-à-d. À la Découverte a vraiment été mise de côté; ça va valoriser certaines écoles.

Inconvénients

- Les conseillers catholiques auront une plus grande charge de travail vu qu'il y a plus d'écoles catholiques.
- Il n'y a pas davantage à modifier le modèle actuel, donc quel gaspillage de temps et d'argent. C'est quoi l'avantage pour les deux parties?
- Je suis de l'Alberta et je sais que ce n'est pas facile de garder la langue. La Loi albertaine nous permet le droit à l'éducation catholique. Il faut que le Conseil représente le nombre d'écoles catholiques et publiques. Un conseiller qui représenterait 55 élèves publiques de Sherwood Park, ce n'est pas acceptable. On est une école catholique et on aurait un conseiller public.
- Pourquoi l'égalité? Inconvénients : ne respecte pas la base de la démocratie 4 contre; danger d'un bris de la légalité catholique.
- Nous avons droit à la gouvernance de nos propres écoles.
- Quels avantages pour les élèves, pour leur futur? Je n'ai pas assez d'information pour prendre une décision.
- Pas d'avantages ni inconvénients; les problèmes en infrastructure seront toujours là.
- Comment se font les votes au sein du Conseil? En faveur de toutes les écoles? Ou les conseillers publics votent-ils pour le public et les conseillers catholiques pour le catholique?
- Il faudrait mieux comprendre le fonctionnement du Conseil pour évaluer les inconvénients.
- Pourquoi À la Découverte n'a pas été nourrie? À cause de l'inégalité du Conseil?
- Cette inégalité ne paraît pas bien lorsqu'une école est mise de côté. S'il y a une égalité, nous serions plus forts, plus unis face à la compétition.
- C'est une question d'apparence; on passe du temps sur une question d'apparence.
- L'éducation devrait se faire aussi auprès des parents pour leur expliquer la situation. On ne sait pas si le nombre de conseillers est un problème, et nous voilà en train d'en discuter. On devrait faire une tournée des écoles pour voir la réalité : on verrait que notre école n'est pas si pire. Est-ce que d'avoir un nombre égal de conseillers va changer cette situation?

Inconvénients (suite)

- On a ouvert quatre écoles dans les deux dernières années, dont 3 sur 4 sont publiques. Si on dit que seulement 22% des électeurs sont publics, pourquoi trois sur quatre ont demandé le programme public? Quels sont réellement les chiffres?
- Qu'en est-il de ceux qui n'ont pas le droit de vote? Nouveaux arrivants? Ils ne sont pas représentés?

Question 2 – Quels sont les droits à respecter?

- Demandons au ministre de l'Éducation de permettre un modèle de gestion non confessionnel. Toutefois, les parents catholiques pourraient voir disparaître leur protection à l'éducation catholique.
- Comment le CSCN ou le ministre de l'Éducation vont protéger le droit dans la Loi scolaire de la représentation par population?
- Il faut respecter les droits acquis, mais évoluer pour mieux rassembler la communauté.
- Arrêtons de faire la distinction entre les deux groupes confessionnels.
- On veut de bonnes écoles sur le plan des infrastructures et la qualité de l'éducation. Il faut une éducation par excellence.
- Nous, les leaders de la communauté et de nos écoles, devons travailler ensemble et dire aux parents que nous représentons d'en faire autant.
- La communauté ne gagnerait rien à diviser le CSCN en deux entités.
- Il n'y a pas de risques à ne pas protéger les droits présentement enchâssés dans les lois qui nous régissent.
- Le nombre d'élus n'est pas important; c'est le nombre d'écoles qui compte.
- Il n'est pas approprié de questionner la foi des familles, p. ex. ne demandons pas quels enfants sont baptisés ou pas.
- Conseiller - comme élu, je représente le CSCN, pas uniquement les écoles publiques ou catholiques.
- Si on a 50/50 et si une question par rapport aux droits des catholiques est votée, comment s'assurer du respect des droits des catholiques?

- Comment le CSCN ou le ministre de l'Éducation vont protéger le droit dans la Loi scolaire de la représentation par population?
- Qu'est-ce que ça peut faire si c'est 50/50? Qu'est-ce que ça va changer pour les catholiques?
- Quel modèle de gouvernance va faire la différence et pourquoi?
- Comment ça va fonctionner? Comment ça fonctionne maintenant? Comment se déroule le vote?
- Des élèves qui prennent des cours à une autre école, p. ex. des élèves de ML et GR dans la même chorale, club de robotique, la soudure. Il faut avoir plus d'activités de rencontres et d'échange entre les enfants.

Question 3 - Le conseil est un amalgame de diverses communautés francophones. Comment favoriser une meilleure collaboration entre ces communautés et nos écoles?

- Qu'est-ce qui va nous permettre d'avancer pour atteindre notre but? Les leaders doivent partager la même vision.
- Quel est l'agenda du CSCN à court et à moyen terme? Est-ce qu'on peut, plus tard, revenir sur la décision?
- On cherche un système scolaire équivalent au système anglophone. Pourquoi désigner les conseillers?
- Il faut une bonne structure pour protéger les droits des deux entités.
- Suggestions : a) désigner une commission de réflexion; b) voir ce qui se passe ailleurs (même dans le système anglophone); c) implanter le résultat du sondage (en octobre prochain) et continuons à l'améliorer.
- Démontrer notre partage des valeurs de justice sociale et d'impartialité du système. Le Conseil est un amalgame de diverses communautés francophones. Comment favoriser une meilleure collaboration entre ces communautés et nos écoles?
- Le dialogue permet de mieux nous connaître. Quel sera l'impact d'une décision en faveur d'un Conseil égalitaire?
- Publique : l'ouverture sur le monde; grand respect entre toutes les communautés.
Catholique : Beaucoup sur le Canada, mais pas autant sur le monde. On ne parle pas de la diversité culturelle autant. Toutes les écoles maintenant représentent beaucoup plus le visage du monde. Il faut qu'il y ait plus de liens. Il faut que nos écoles soit sécuritaires, accueillantes; il faut cultiver un sentiment de fierté.

- Nos enfants aiment aller à l'école. Le sentiment de fierté. Quand on sera égal, on n'aura pas l'impression d'être des citoyens de deuxième classe.
- La majorité des parents ne sont pas au courant de la gouvernance. Peut-être pour certains parents l'important, c'est la langue.
- Bonne administration, bons enseignants, c'est là que nos écoles grandiront.
- Travailler de près avec les organismes externes.
- Organiser des rencontres entre les conseils d'école pour parler de succès et de défis.
- Éduquer les parents, visiter les écoles, aller voir les autres réalités. Voir les autres communautés scolaires. On oublie que nous sommes une seule et grande famille : on ne voit que nos propres intérêts. On va voir la source du problème. Est-ce que le 50/50 est la solution? C'est une question d'optique.
- Ce qui nuit au Conseil, c'est toute cette question publique/catholique. Comment l'enlever? Notre focus, c'est l'éducation francophone. C'est un déchirement entre les deux.
- Quel est le plan du Conseil? Il y a un manque de vision qui n'a pas été communiquée. Si les gens étaient au courant, il y aurait moins de chicane.
- On a beaucoup de gens qui ne viennent pas dans nos écoles. Quoi faire pour les attirer?
- On ne parle pas de nos écoles dans les journaux, sauf *Le Franco*. Il faut avoir une meilleure visibilité. Impliquer les conseils d'école pour faire la promotion des écoles. Avoir des pages Facebook pour les écoles.

Question 4.1 + 4.2 - Commentez les éléments suivants dans le cadre de la consultation des électeurs de votre école et des membres de votre communauté.

- Reformuler la question ainsi : « Est-ce que j'appuie le changement du modèle proportionnel actuel? » (pas d'unanimité sur ça dans le groupe 2).
- Les recensements antérieurs ne permettaient pas à tous les parents de voter, p. ex. les non-citoyens, donc ne reflétaient pas la réalité confessionnelle des parents.

Question 4.1 + 4.2 - Commentez les éléments suivants dans le cadre de la consultation des électeurs de votre école et des membres de votre communauté.

- Il n'est toujours pas clair quels sont les avantages de changer le modèle actuel.
- La vraie problématique est le manque d'équivalence des infrastructures qui cause la division entre les communautés scolaires publiques et catholiques.
- C'est important qu'on consulte tout le monde, ensuite on saura mieux ce qu'ils pensent.
- Est-ce que les bulletins de vote seront dans les deux langues?
- Ayez des présentations des conseillers aux assemblées générales annuelles d'information sur toute la question.
- Il faut que cela soit indiqué dans l'ordre du jour de la réunion générale et publique.
- Est-ce que la lettre du ministre indique qu'il faut que les votes publics et catholiques soient séparés? Donc, est-ce que cela sera compilé de façon séparée?
- Les médias sociaux Facebook, Twitter, les utiliser chaque semaine en alimentant les communautés scolaires et le site Web.
- Avoir plus de temps pour répondre au sondage - plus d'une semaine et s'assurer que les répondants ne peuvent répondre qu'une seule fois.
- Sur la question du bulletin de vote, ajoutez l'option statu quo avec la 2e phrase.
- Élaborez sur la formule 4/4 et expliquez c'est quoi.
- La 1^{re} question ne mentionne pas l'assurance que les droits des catholiques ne seront pas brimés.
- C'est trop ouvert à l'interprétation. Il faut respecter les droits de tout le monde.
- Allez plus vite : l'échéancier est court, on va manquer de temps.
- *Le Franco* en aout—tout le monde est en vacances.